

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Centre de Presse International

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la mise à disposition des étages trois à huit inclus du bloc C du Résidence Palace à Bruxelles, pour les besoins du Centre de Presse International (CPI) (\*).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la mise à disposition des étages trois à huit inclus du bloc C du Résidence Palace à Bruxelles, pour les besoins du Centre de Presse International (CPI) (\*).

Il autorise, en outre, le ministre des Finances en sa qualité de Ministre de tutelle de la Régie des Bâtiments, à faire procéder à l'engagement de travaux. Il s'agit principalement de travaux de renouvellement des canalisations électriques, des câblages, de l'éclairage et du parquet, de la mise en peinture, de la pose de papier peint, du renouvellement des plafonds, du placement d'un nouveau système de production de froid et de la rénovation de deux ascenseurs. (\*) créé par décision du Conseil des Ministres du 20 juillet 2000, à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>